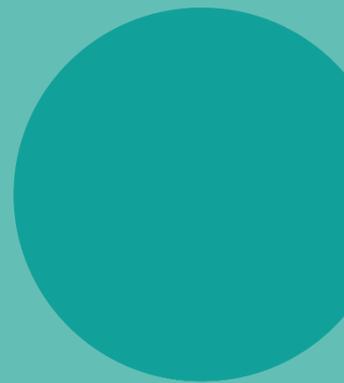
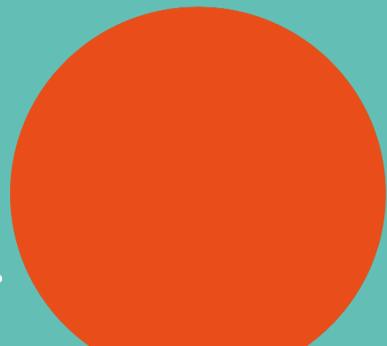


# Conseil municipal

Lundi 11 octobre 2021



# Vœu – Soutien au projet Écocombust de Cordemais

Suite à l'annonce par EDF en juillet dernier d'abandonner le projet Ecocombust de la centrale électrique de Cordemais, les élus des représentations politiques « Communistes et républicains » et « Socialistes et divers gauche » de la majorité municipale « Couëron se réalise avec vous » avec le soutien des élus de la liste « Ensemble pour Couëron » ont souhaité apporter leur soutien aux salariés, populations locales, organisations syndicales, contre l'abandon de ce projet qui consistait à développer la biomasse en lieu et place du charbon pour faire fonctionner la centrale de Cordemais.

Cette décision donne un coup d'arrêt au développement d'une technologie nouvelle, qui aurait permis d'engager la transition vers des modèles de production énergétique durable.

En conséquence, les élus de Couëron demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

# Point 1 – Lancement de la démarche villes amies des aînés et adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, association à but non lucratif, accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives.

Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Sur Couëron, l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 a confirmé la présence sur le territoire d'une population qui avance en âge. 21% a en effet plus de 60 ans et cette génération, issue du babyboom, aura 85 ans et plus en 2030.

Il apparaît ainsi, aujourd'hui, important **de participer à cette dynamique** en mettant en œuvre **les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés et d'adhérer au RFVAA, démarche qui entraînera une participation citoyenne active.**



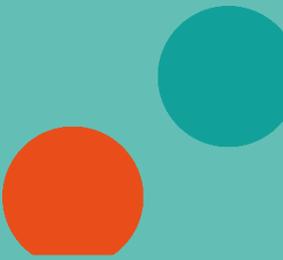
# Point 2 - Projet Educatif de Territoire (PEdT)

## ● Un projet socle

- Un cadre partagé proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Un cadre contractuel tripartite Ville – Etat – CAF pour la période de 2021-2024
- Un projet qui se veut souple et non figé
- Avec une dynamique partenariale forte
- Articulé à la Convention Territoriale Globale et à la démarche Mon Restau Responsable®



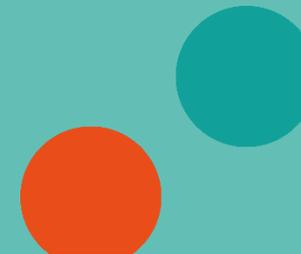
# Point 2 - Projet Educatif de Territoire (PEdT)



- Des finalités du PEdT réaffirmées

- L'enfant au cœur du projet, dans une triple dimension : le bien-être, la réussite éducative, la place et l'implication des enfants dans l'action éducative ;
- Une offre émancipatrice vectrice de socialisation, d'inclusion, de citoyenneté, contribuant à la lutte contre les inégalités et engagée pour la transition écologique ;
- Le principe de laïcité posé comme socle de l'action éducative locale;
- La continuité éducative avec comme ambition la qualité et la diversité des activités proposées, des formes d'apprentissage pour des parcours éducatifs renouvelés croisant tous les temps de l'enfant, tous les acteurs éducatifs ;
- Une communauté éducative mobilisée dans son ensemble avec pour ambition partagée : l'éducation globale.

# Point 2 - Projet Educatif de Territoire (PEdT)



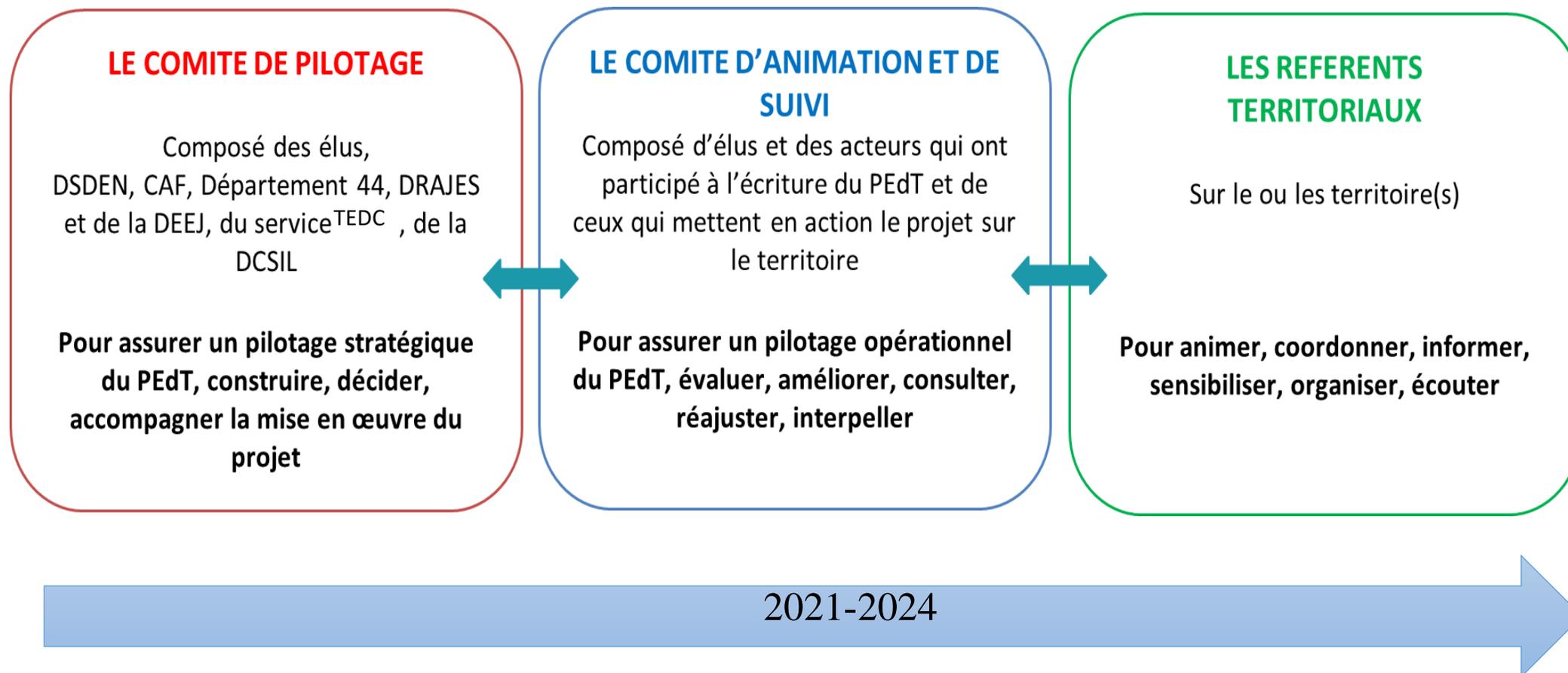
- Quatre axes stratégiques 2021-2024 :

- Renforcer la dynamique d'animation, de suivi et d'évaluation du PEdT dans sa dimension globale et locale ;
- Consolider la coopération des acteurs autour de projets communs ;
- Conforter des parcours éducatifs cohérents et de qualité ;
- Renforcer l'accès des publics vulnérables aux espaces et aux temps éducatifs.

Et la communication : un levier à activer pour valoriser les actions conduites, développer l'intérêt partagé sur les questions d'éducation et favoriser la mobilisation de toutes et de tous.

# Point 2 - Projet Educatif de Territoire (PEdT)

- Une gouvernance renouvelée



# Point 3 – Approbation d’une convention de partenariat dans le cadre du programme CEE « Action des collectivités territoriales pour l’efficacité énergétique » (Actee)

Le programme ACTEE2 est un programme porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités) et lié au dispositif des certificats d’économie d’énergie (CEE).

Il s’appuie sur des appels à manifestation d’intérêts (AMI) dans le cadre d’une approche pluriannuelle et mutualisée entre collectivités pour la mise en œuvre des programmes d’amélioration des performances énergétiques bâtementaires.

Le programme ACTEE2 finance plusieurs postes de dépenses potentiels : des audits et stratégie pluriannuelles d’investissement, des postes d’économies de flux, des outils de mesure et petits équipements liés aux performances énergétiques, des aides au financement de la maîtrise d’œuvre.

L’AMI « Merisier » lancé en mars 2021 est spécifiquement dédié aux bâtiments scolaires.

Dans ce cadre, la société publique locale Loire Atlantique Développement (SPL LAD) a répondu à l’appel à projet « Merisier » dans le cadre d’une candidature regroupant des collectivités actionnaires volontaires pour porter des projets d’action de rénovation énergétique.

En cohérence avec les objectifs de son plan d’action et du décret tertiaire, la Ville de Couëron a fait part de sa volonté de participer à la candidature de la SPL LAD.

# Point 3 – Approbation d'une convention de partenariat dans le cadre du programme CEE « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » (Actee)

## **Pour la Ville, il s'agit de bénéficier :**

- D'une optimisation des financements
- D'un apport d'une expertise technique LAD et ACTEE
- D'un partage d'expérience avec la LAD et les autres collectivités volontaires (13 communes de Loire Atlantique)

## **Pour Couëron, la candidature inclut :**

- 4 diagnostics énergétiques sur 4 groupes scolaires
- L'acquisition de 8 mesureurs de CO2
- Deux études pré-opérationnelles, avec assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre : le groupe scolaire Louise Michel/Rose Orain, et la Métairie

Le coût global est estimé à 162 400 € HT, pour une participation prévisionnelle du dispositif à hauteur de 114 200 €

Une convention entre la Ville, la SPL LAD, et la FNCCR précisant les modalités de partenariat est ainsi soumise au Conseil Municipal

## Le rapport annuel 2020

Direction Générale Ressources – Département Finances Marchés et Performance –  
juin 2021



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes



## Quelques éléments du paysage métropolitain

### 🚩 La Métropole de Nantes regroupe 24 communes :

Basse-Goulaine  
Bouaye  
Bouguenais  
Brains  
Carquefou  
Couëron  
Indre  
La Chapelle-sur-Erdre  
La Montagne  
Le Pellerin  
Les Sorinières  
Mauves-sur-Loire  
Nantes  
Orvault  
Rezé  
Saint-Aignan-de-Grand-Lieu  
Saint-Herblain  
Saint-Jean-de-Boiseau  
Saint-Léger-les-Vignes  
Saint-Sébastien-sur-Loire  
Sainte-Luce-sur-Loire  
Sautron  
Thouaré-sur-Loire  
Vertou



## Quelques éléments du paysage métropolitain

Avec **3770 agents (ETP)**, Nantes Métropole intervient au service de **655 000 habitants** en exerçant les principales **compétences suivantes** :

- ❖ Transports et déplacements
- ❖ Espaces publics, voirie, propreté et éclairage public
- ❖ Déchets
- ❖ Environnement et énergie
- ❖ Eau et assainissement
- ❖ Logement et habitat
- ❖ Développement économique
- ❖ Enseignement supérieur, recherche et innovation
- ❖ Emploi
- ❖ Europe et attractivité internationale

## Quelques éléments du paysage métropolitain

Nantes Métropole exerce également les principales compétences facultatives suivantes :

- Hébergement des gens du voyage
- Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière
- Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées
- Participation, à la demande et en concertation avec les communes, à l'aménagement de promenades le long des cours d'eau et à la valorisation des espaces naturels à vocation de loisirs et d'éducation à l'environnement
- Lutte contre les pollutions, la prévention des risques et notamment des risques majeurs
- Grands équipements, dont notamment le Zénith, la Cité des Congrès, le parc des expositions de la Beaujoire, le Musée d'Arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Château des ducs de Bretagne et le Musée d'Histoire de Nantes, le Planétarium, le Musée Jules Verne, le Chronographe de Rezé, le stade de la Beaujoire, le palais des sports de Beaulieu, le Stadium...
- Équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes



## Un exercice marqué par la crise sanitaire

- Impacts fiscaux : baisse de près de 10,8 M€ du versement mobilité
- Baisse de recettes estimées à 10 M€ (transports collectifs, musées, parkings...)
- Economies sur les principaux contrats (DSP...) de 5,6 M€
- Moindres dépenses pour les moyens généraux pour 2,5 M€
- **Des actions volontaristes mises en oeuvre par la Métropole :**
- Instauration de la gratuité des transports collectifs pendant 2 mois pour les abonnés (12 M€)
- Non facturation des droits d'occupation du domaine public (4,2 M€) et la non facturation de loyers
- Abondement de différents fonds de soutien (soutien au logement social pour le paiement des loyers (1 M€)
- Création du fonds de soutien à l'innovation en santé (1 M€)
- Abondement au fonds de soutien Résilience pour la relance économique régionale (2 M€)...
- Versement de primes : (0,4 M€) aux agents particulièrement mobilisés durant le 1er confinement (Plan de Continuité d'Activité)

## Un exercice marqué par la crise sanitaire

- Achat de matériels de protection pour les agents et la population (3,9 M€), la Métropole ayant en effet porté l'achat de masques pour les 24 communes de la métropole au nom de la solidarité, l'adossement au dispositif « Coup de pouce vélo » de l'État avec le doublement de l'aide pour promouvoir les déplacements doux (0,6 M€)...
- Ces mesures, qui se traduisent à la fois par des dépenses nouvelles et des pertes de recettes, représentent un coût de 28,3 M€
- Participation de l'État pour l'achat de masques (0,6 M€)

Au total, l'impact de la crise sanitaire s'élève à 40,3 M€ pour la Métropole en 2020

## Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante,
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique.



## La montée en puissance du fait métropolitain

- ❖ **Le pacte métropolitain, socle du dispositif pour plus de solidarité et d'efficacité**
- ❖ **Le schéma de coopération et de mutualisation** qui s'étoffe
- ❖ **Les coopérations métropolitaines** : pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (PMNSN), pôle Loire-Bretagne (PMLB), Nantes-Rennes
- ❖ **L'innovation et le numérique en mouvement** : un plan d'actions transversal bien établi (Wi-Fi, open data, smart city, « pass aptic »...)
- ❖ **Les partenariats institutionnels** : des outils mobilisés au service du développement

## Un dialogue citoyen qui s'affirme et une transition écologique en action

- ❖ **Dialogue citoyen** : une volonté de co-construction qui s'amplifie : convention citoyenne post-covid
- ❖ **La transition écologique au cœur du projet métropolitain**





## Nantes Métropole tournée vers l'extérieur à travers des actions fortes et des partenariats fructueux

- ❖ **Une métropole ouverte à l'international** : Québec...
- ❖ **Une métropole au cœur des réseaux européens** : EUROCITIES, AFCCRE/CCRE, SGI Europe, le climat comme enjeu majeur, accord privilégié avec Hambourg, Nantes Innovation Forum
- ❖ **Un parcours de citoyenneté européenne et internationale Exemple** : dispositif Nantes Creative Generations, Europa Nantes
- ❖ **La coopération internationale** : des partenariats riches en Afrique et en Haïti



## Le tourisme, facteur de développement économique

- ❖ **Une métropole créative et attractive** : VAN, « les tables de Nantes, « Mauves balnéaire », Debord de Loire...
- ❖ **Le tourisme d'agrément** : une croissance ralentie mais résiliente face à la crise
- ❖ **Le tourisme d'affaires**, fortement impacté par la crise sanitaire
- ❖ **Le tourisme de proximité** avec des sites valorisés dans les communes de la Métropole



## Impulser une politique culturelle novatrice et soutenir le sport de haut niveau

- ❖ **Une politique culturelle tournée vers l'innovation** : Musée d'Arts, Chronographe, Muséum, Projet « Transfert »...
- ❖ **Soutien au sport de haut niveau**

## Nantes Métropole au cœur de la recherche

- ❖ **Campus Nantes** : l'amélioration des 5 sites répertoriés, soutien par le biais de nouvelles conventions de sites. Un grand événement : convention NExT (Nantes Excellence Trajectory)...
- ❖ **Pôle Santé** : filière d'excellence de la recherche sur la métropole
- ❖ **Les démarches Recherche-Formation-Innovation** : une participation active et cohérente de la Métropole
- ❖ **Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)**
- ❖ **Nantes Métropole : partenaire de nombreux événements internationaux** (EEMC, INFORSID, EUROMAR...)



## Nantes Métropole au cœur de l'innovation

### ✦ Encourager la création, l'innovation et le développement du numérique

- Nantes, capitale européenne de l'innovation
- French Tech, le Quartier de la Création-filière iCC, l'IRT Jules Verne
- Soutien aux pôles de compétitivité (EMC2, I&R...) et aux clusters, à l'entrepreneuriat étudiant et au projet FIL Innov'
- Le pôle « Mer Bretagne Atlantique » (PMBA)

## L'économie au cœur du développement, des lieux en mutation

### ✦ L'économie, moteur du développement

- Une année 2020 marquée par la crise sanitaire, le développement des entreprises métropolitaines, l'accompagnement au développement des crèches d'entreprises, le renforcement de l'attractivité et du rayonnement commercial de la métropole nantaise, les filières nantaises de l'économie circulaire qui accentuent leur structuration, le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)...



## L'économie au cœur du développement, des lieux en mutation

### 🚩 Des lieux qui se transforment

- L'île de Nantes : un projet urbain d'envergure au cœur de la Métropole
- La centralité métropolitaine : pièce maîtresse du grand cœur d'agglomération
- Petite Hollande - Bords de Loire : le projet « Loire au Coeur »
- Les projets de la politique de la Ville dans le cadre de l'ANRU et hors ANRU

### 🚩 Des grands projets d'équipement structurants

- Nouvelle gare de Nantes, le Palais des Sports de Beaulieu, le MIN, les parkings relais (P+R) Vertou et Neustrie...

## Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante,
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique.



## L'emploi et l'insertion, une action forte et constante

### ✦ Agir pour l'emploi et l'insertion

- Le pacte métropolitain pour l'emploi
- Les travaux de l'observatoire partenarial de l'emploi et du développement économique de la métropole nantaise
- La plateforme RSE de la métropole nantaise
- Co-construire des projets avec les entreprises
- L'emploi des jeunes, enjeu majeur et prioritaire : Mission Locale, l'École de la 2<sup>e</sup> Chance, travail partenarial avec les communes, appui au dispositif emplois d'avenir
- La Maison de l'emploi
- Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion (PLIE)
- L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale
- La lutte contre les discriminations : des actions multiples

### ✦ Développer une économie sociale et solidaire

- La mise en œuvre de la feuille de route ESS 2020
- Le pôle de coopération et d'innovation sociale



### Produire des logements pour tous

- ✔ Une politique de peuplement métropolitaine avec des objectifs et des principes clairement fixés
- ✔ L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025
- ✔ Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH
- ✔ Une offre locative sociale en très fort développement
- ✔ Le logement abordable, une offre en progression
- ✔ La réponse aux besoins spécifiques en logement : étudiants/jeunes actifs, personnes en situation de handicap, personnes âgées, ménages défavorisés
- ✔ L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif : 6 projets en construction en 2020
- ✔ L'amélioration du parc privé existant

### L'accompagnement social lié au logement

- ✔ Le fonds de solidarité logement (FSL) : un outil essentiel en faveur du maintien dans le logement
- ✔ Les visites à domicile énergie (Slime) : consolidation des actions et des dynamiques partenariales
- ✔ Le « logement d'abord »



### La cohésion sociale favorisée



#### Accueillir les gens du voyage

- Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires
- Accueillir les grands passages estivaux
- Développer une offre d'habitat
- Expérimentation d'un habitat temporaire habité pour publics précaires
- Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté
- Changer le regard porté sur les gens du voyage



#### Agir en faveur des personnes en situation de handicap

- Renforcement des instances de concertation de Nantes Métropole
- Améliorer l'accessibilité
- Faciliter l'accès à la citoyenneté, agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées



#### Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire, le soutien des associations de lutte contre les violences faites aux femmes

#### ■ Accueillir les migrants d'Europe de l'Est et résorber les campements illicites

- Une démarche de solidarité partenariale reposant sur deux principes : humanité et fermeté



## Aménager une ville durable et accessible pour tous

### ✦ Se mobiliser pour l'égalité des territoires

- Mobiliser les habitants et les partenaires (à travers le pilotage du contrat de ville, le fonds de soutien « Habitants & Cadre de Vie »)
- Venir en appui aux initiatives locales (urgence alimentaire, fracture numérique...)

### ✦ Aménager une ville durable et accessible pour tous

La préparation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC, axe essentiel de la production de logements



## Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante,
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique.



## Plan climat et transition énergétique

### ✦ Plan Climat Énergie Territorial et transition énergétique

- Des accélérations et nouvelles perspectives en matière d'énergie et climat
- L'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés
- Une politique publique de l'énergie volontaire
- Des réseaux de chaleur en expansion
- Un territoire producteur d'énergies renouvelables
- Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille
- L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces



## Déplacements urbains : un nouveau projet en cours d'élaboration et des projets ambitieux - Des réseaux de déplacements organisés

### ❖ **Déplacements urbains : un nouveau projet en cours d'élaboration et des projets ambitieux**

- Le PDU : une démarche concertée
- Des études en cours en à venir dans une logique de cohérence et une feuille de route en matière de transition énergétique

### ❖ **Des réseaux de déplacements organisés, complémentaires et accessibles**

- Adaptation de la délégation de service public (DSP) avec la TAN
- Une évolution de l'offre en septembre 2020 impactée par la crise sanitaire
- Poursuite des études pour le développement de nouvelles lignes de tramway desservant le futur CHU





## Le déplacement urbain : les modes doux favorisés et le changement de comportement accompagné

### ❖ Les déplacements doux favorisés

- Un plan vélo 2015-2020 ambitieux (des actions menées en faveur du stationnement, de la sécurité, du développement de services, de l'éco-mobilité scolaire...)

### ❖ Accompagner le changement de comportement de mobilité

- La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données
- Les aides à l'achat de vélos
- Le plan de mobilité
- Éco-mobilité pour les élèves : animation autour des « transports et déplacements » et visite-découverte de la zone à trafic limité (ZTL)
- SécuriTan : une animation en classe réalisée par la TAN



### Le déplacement urbain : apaiser la circulation, adapter l'offre de stationnement

#### ✦ Une circulation apaisée

- Une circulation motorisée qui cède la place aux modes doux
- Des outils de suivi de la circulation mutualisés avec les services de l'État gestionnaires du périphérique nantais
- Débit moyen global de circulation en baisse (-20 % par rapport à 2019)
- Un engagement fort en faveur de la sécurité routière

#### ✦ Une offre de stationnement adaptée en fonction des usages

- Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs
- Les parcs de stationnement dans le centre-ville et la gare qui s'étoffent





## Trier, collecter, valoriser les déchets

### ✦ Un plan d'actions 2014-2020 avec des orientations stratégiques clairement définies

- Poursuite de la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » (sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets, accompagnement des professionnels dans une éco-démarche, développement du compostage...)
- Des équipements de traitement optimisés

## La gestion du cycle de l'eau

- Tarification sociale de l'eau pour alléger les charges des ménages les moins aisés  
prolongation de l'expérimentation
- La modernisation de l'usine d'eau de La Roche se poursuit
- Assainissement : révision des schémas directeurs en cours
- L'autosurveillance en assainissement bien équipée
- Les eaux usées, indicateur de propagation de l'épidémie du Covid 19 sur le territoire
- Poursuivre l'accompagnement de la gestion intégrée des eaux pluviales
- De nouveaux travaux de restauration des cours d'eau prévus





### Préoccupations environnementales et services urbains

#### ✦ **Préserver la biodiversité**

- Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire
- Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines
- Soutenir et développer l'agriculture
- Définir et mettre en œuvre les objectifs opérationnels de la feuille de route alimentaire

#### ✦ **Prévenir les risques et les pollutions**

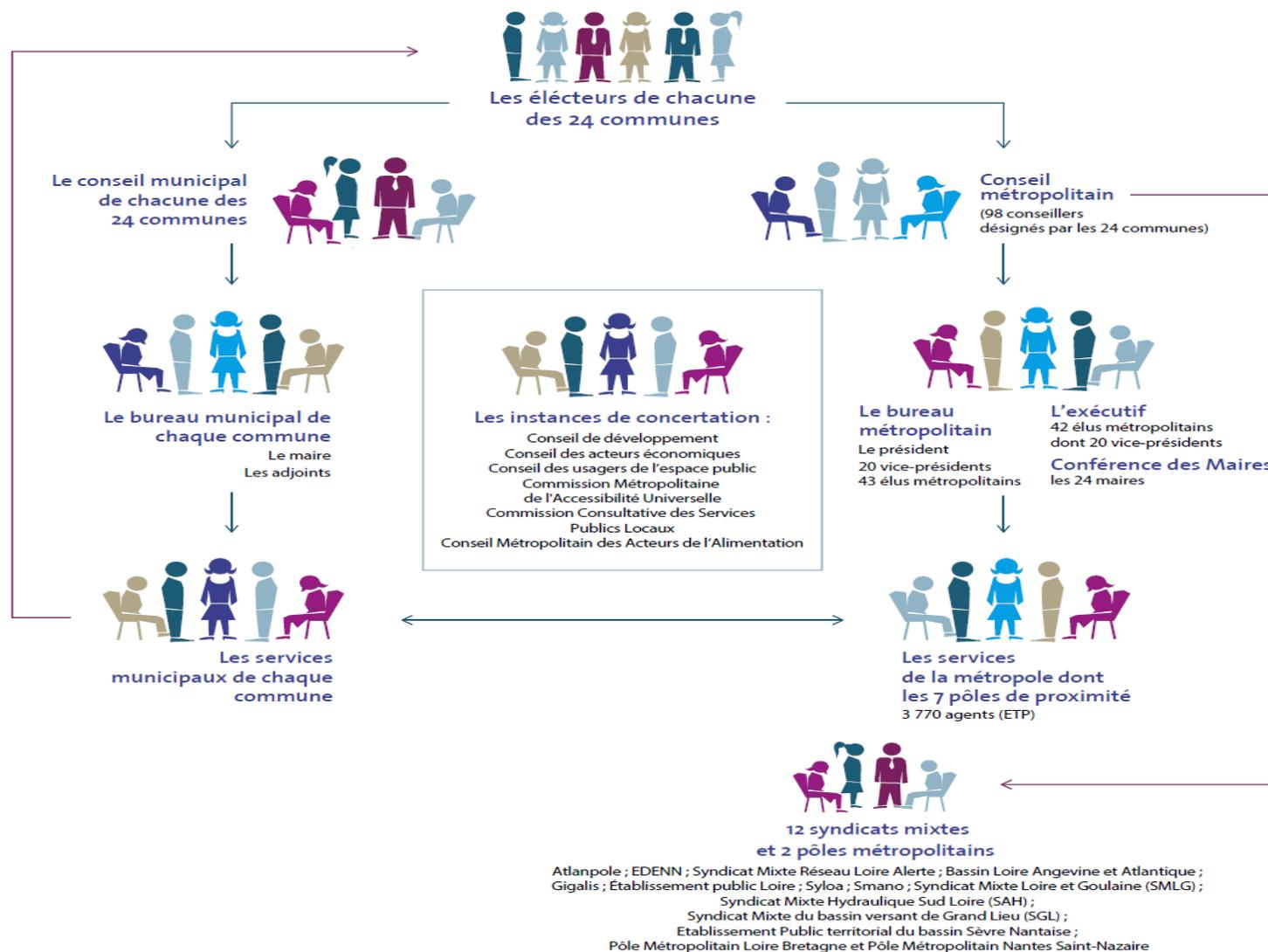
- Vers un territoire résilient pour gérer une éventuelle catastrophe
- Des dispositifs dédiés à la gestion des risques spécialisés et organisés (CRAIOL, COPR...)
- L'application locale de la directive européenne inondation
- Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants. Exemple : plan de Protection de l'Atmosphère
- Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- **Synthèse financière de l'année**
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes



## 📌 L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole



# Synthèse financière – CA 2020

Une année 2020 marquée par la crise sanitaire...

## Malgré la crise, les nombreuses réalisations de l'exercice 2020

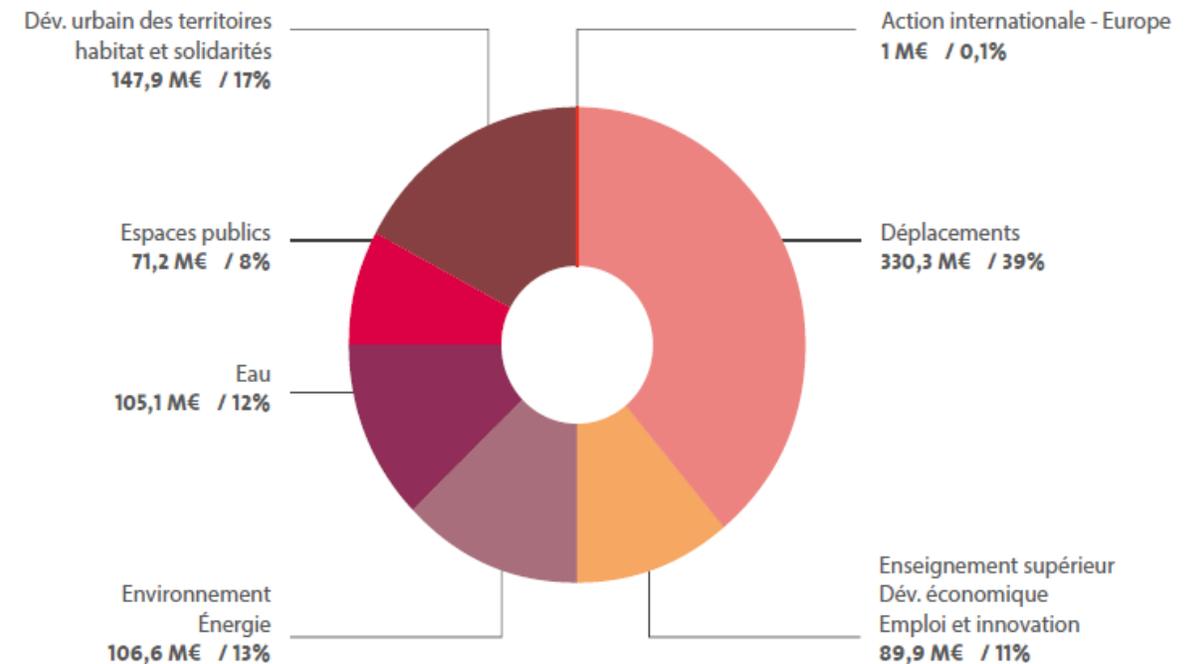
L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire avec un impact total de 40,3 M€ de baisse d'épargne dont :

- 10,8 M€ sur le VM
- 10 M€ de baisse de recettes tarifaires
- 28,3 M€ d'actions volontaristes de la Métropole
- 5,6 M€ d'impact sur nos grands contrats
- 2,5 M€ d'économie de charges

... mais aussi par de nombreuses réalisations :



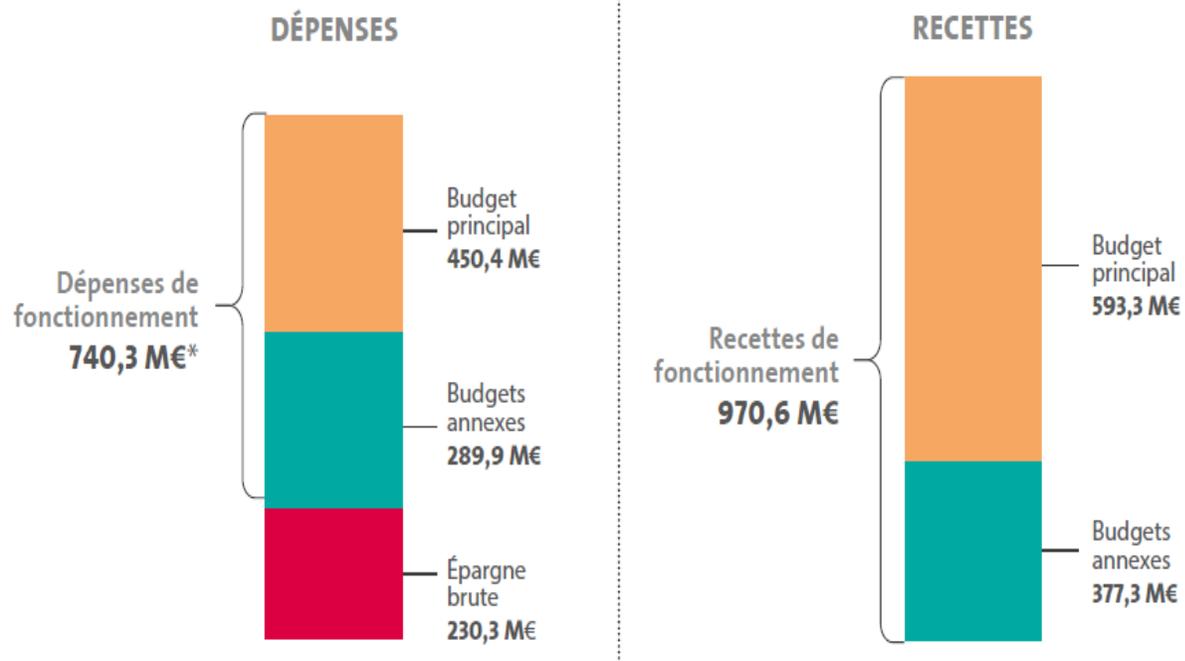
## La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2020 (851,9 M€ tous budgets confondus)



- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à **1254,9 M€**, dont **740,3 M€ pour le fonctionnement** :

## Compte administratif global de Nantes Métropole 2020

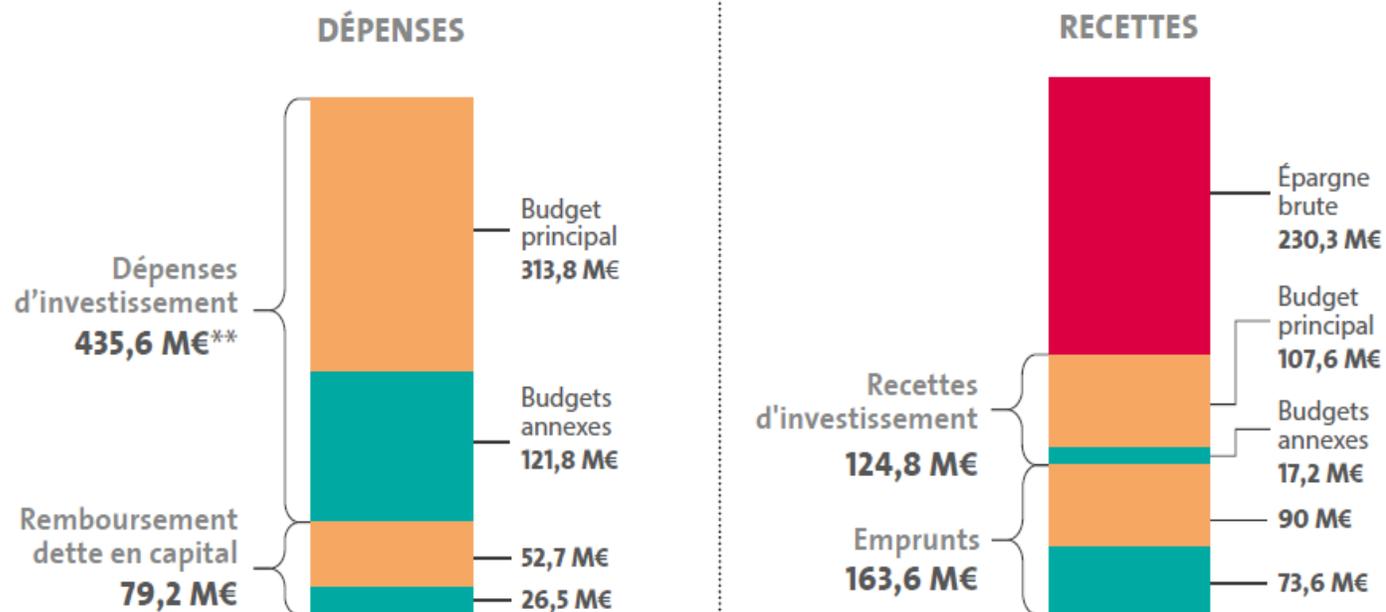
Fonctionnement : 740,3 M€



# Synthèse financière – CA 2020

- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à **1254,9 M€**, dont **435,6 M€ pour les investissements réalisés** :

## Investissement : 435,6 M€



■ Épargne brute   ■ Budget principal   ■ Budgets annexes

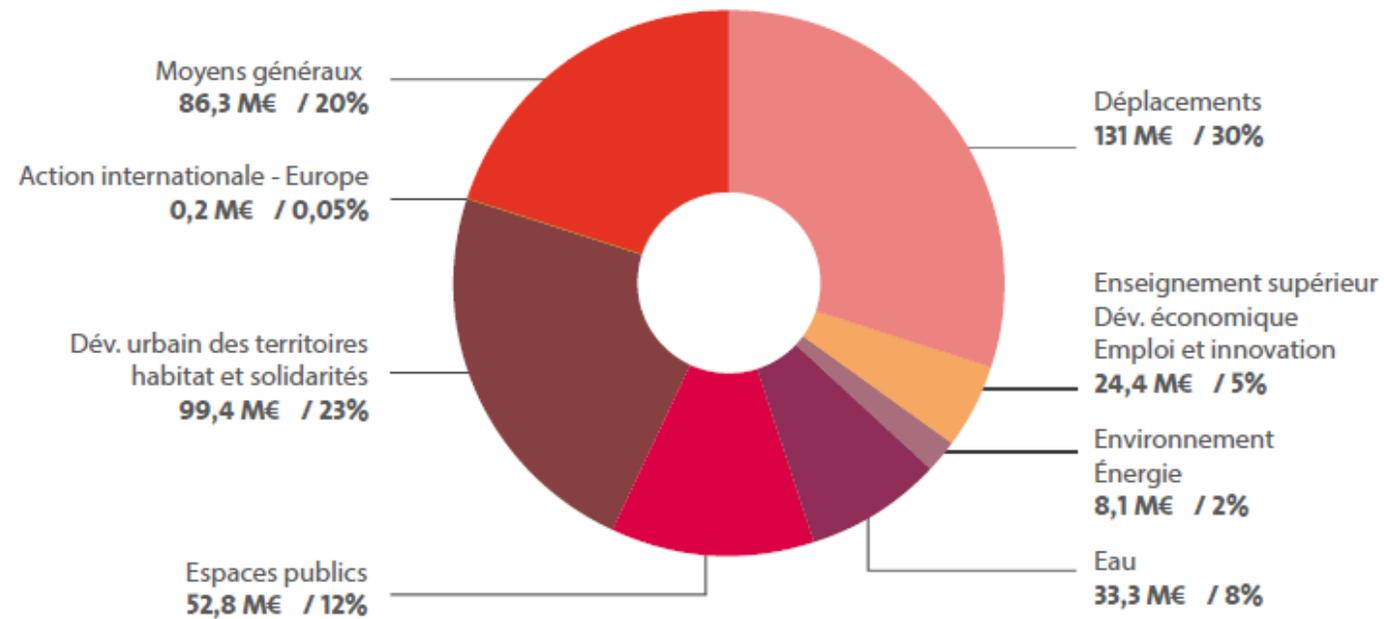
M€ : Millions d'euros

\* Retraité des flux croisés entre budgets : 80,7 M€

\*\* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

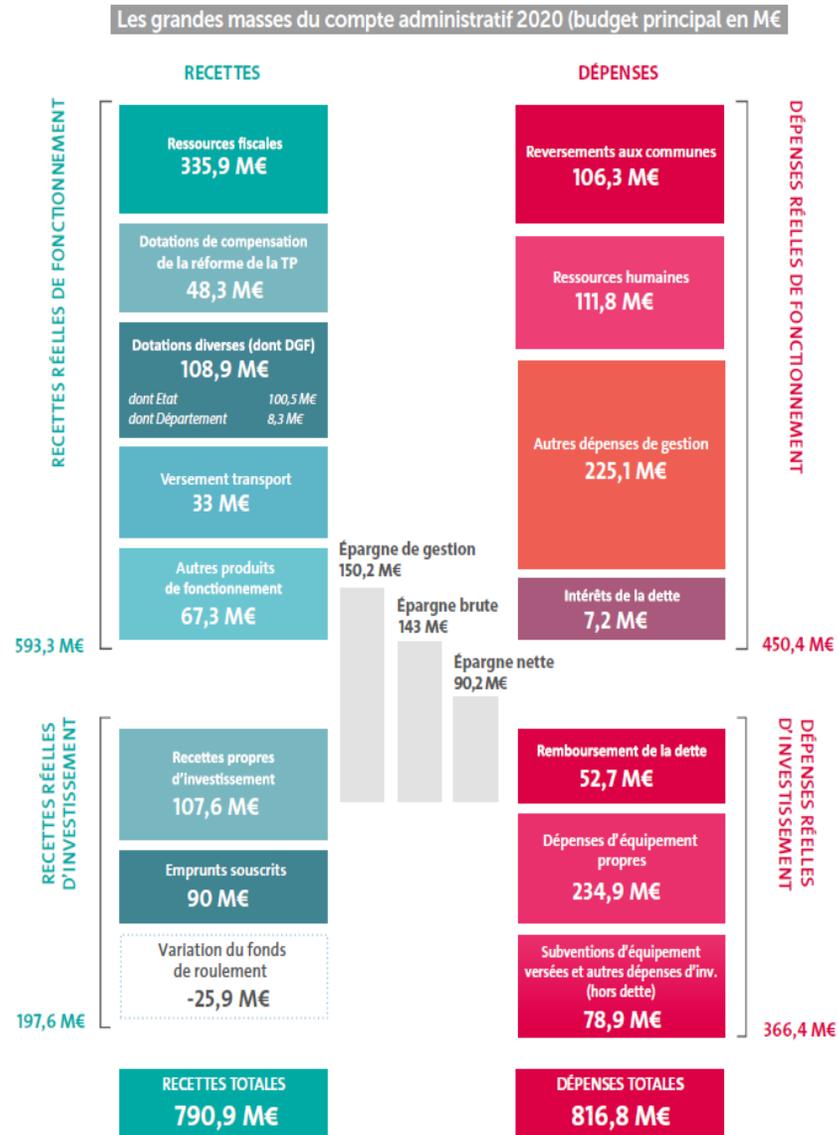
## 435,6 M€ d'investissements réalisés, leur répartition par politique :

**La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2020**  
(435,6 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux)



# Synthèse financière – CA 2020

## Les grandes masses du budget principal :



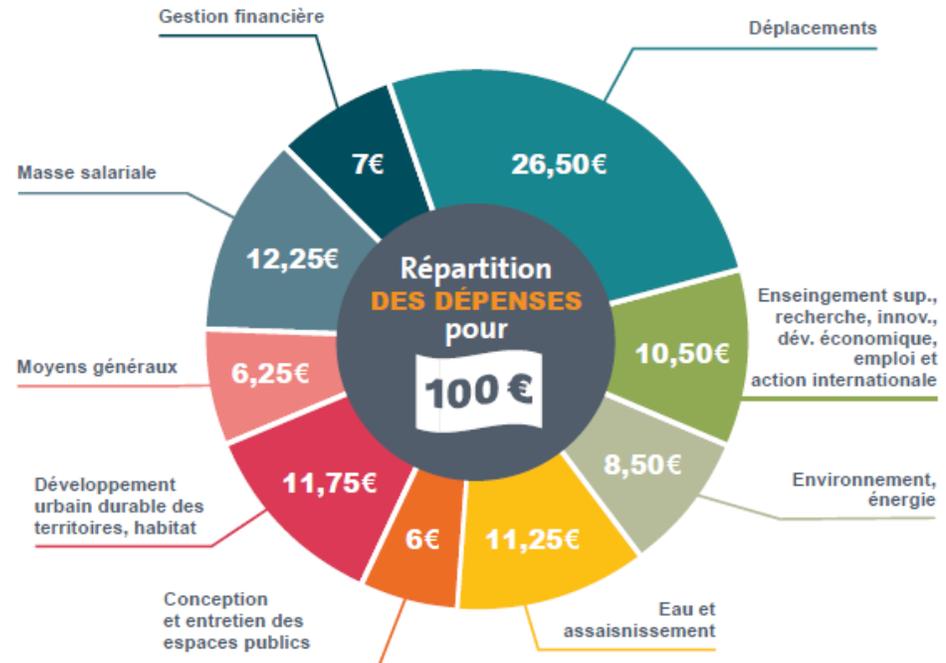
- En 2020, les dépenses de fonctionnement évoluent de + 8,9% (soit 36,8 M€)
- Retraitées des dépenses nettes Covid (2,8 M€) et subventions exceptionnelles aux budgets annexes (34 M€), la hausse est limitée à +0,7% grâce aux efforts de gestion poursuivis.
- L'épargne nette s'élève à 90,2 M€ (113,2 M€ en 2019).
- Les ressources propres cumulées à l'épargne nette ont permis de financer 63,1% des investissements et de contenir le recours à l'emprunt (90 M€ en 2020, contre 75,4 M€ en 2019).
- Les investissements s'élèvent à 313,7 M€ (248,9 M€ en 2019) sur le budget principal (hors transports collectifs isolés dans un budget annexe).
- Une capacité de désendettement contenue de 3,9 ans fin 2020 avec une dette sécurisée (908 M€).
- La Métropole affiche un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2020 de 82,7 M€ (tous budgets), dont 8,9 M€ sur le budget principal.

## Répartition des dépenses et recettes

### Recettes pour 100 euros



### Dépenses pour 100 euros



*tous budgets confondus*



- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles



# Point 4 – Nantes Métropole - rapport d'activité 2020



## Partie du pôle Loire Chézine

71 609 habitants

Dépenses 2020 du Pôle :

Fonctionnement : 1 146 211 €

Investissement : 4 802 365 €

## Couëron

### ■ Voirie – Espace public

#### Principales opérations (PPI, ERS...)

- **Opérations PPI**
  - Abords ZAC Métairie : livraison des aménagements de la rue de la Salle et rénovation des réseaux (présence d'amiante dans certains réseaux), effacement réseaux souples et éclairage public, voirie et espaces verts ; création d'un giratoire boulevard de la Libération et d'un accès entre la rue Sidney Bechet et la rue du Rocher.
- **Voirie**
  - Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin, reprise des bordures et revêtement de trottoirs : VM17 Boulevard de la Libération entre la rue des Charmilles et la rue du Coteau, et entre la rue Jean Bart et la place Denis Meyer ; VM26 Giratoire de la Montagne ; Rue de la Marne entre le Quai Jean-Pierre Fougerat et la Place Charles Gide ; Rue du Cormier.
  - Reprise de la structure de chaussée jusqu'à la couche de roulement, reprise des bordures et revêtement de trottoirs : place Charles Gide ; place Commune de Paris.
  - Rénovation de la couche de roulement, avec purges de structure au besoin, curage des fossés et arasement des accotements : VM26 Route de la Montagne entre la rue Fernand Doceul et les Mares Jaunes, VM101 Giratoire de la Montagne la Lande de Bauche ; Rue du Hameau de l'Erdurière.
- **Petits travaux de proximité**
  - Impasse de la Vinaudière.
- **Aménagements SDA**
  - Rue de la Navale / Niescierewicz : travaux de mise en accessibilité trottoirs et traversées chaussée

# Synthèse de l'activité du Pôle Loire-Chézine

## Couëron

### ■ Voirie – Espace public

- **Éclairage public**

- Commande d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux, pour les voies suivantes : le vieux Berligout, rue des Cygnes, rue de l'Enclos, bd de la Libération

### ■ Assainissement et eaux usées

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Frémondrière

### ■ Habitat et urbanisme

- **Urbanisme prévisionnel**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) :  
Approbation du PLUm au conseil métropolitain du 5 avril 2019.  
En 2020, les groupes de travail communaux ont été réactivés pour préparer une première modification (délibération prévue en avril 2021)



### ■ Habitat et urbanisme (suite...)

#### • Urbanisme opérationnel

- ZAC Ouest-centre-ville : 70 ha – 1 748 logements dont 30 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2, 3, 5, 6 et 7 achevées (1 080 logements sauf opération harmonie habitat 24 logements sous procédure judiciaire). Îlot de Bel Air (80 logements) en cours de construction.

Construction des logements de la Phase 4 ralentie pour rester en cohérence avec les objectifs de production du PLH. Achèvement de l'opération envisagé en 2027. Remises d'ouvrages des phases 1, 2, 5 et 6 réalisées, phase 7 en cours.

- ZAC de la Métairie : 24 ,5 ha – 620 logements dont 20 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2 et 3 livrées (400 logements). Phase 4 (217 logements dont une résidence autonomie de 64 logements - le tiers lieu et un pôle santé) en cours de construction. Achèvement de l'opération envisagé en 2022.
- ZAC Rives de Loire : 8 ha, reconversion d'un ancien site industriel en bord de Loire, logements essentiellement collectifs dont 30 % de logement locatif social, à réaliser en 3 phases. Programmation soumise à réflexion, compte-tenu de l'offre à court terme de logements sur la commune et de la réalisation à court terme des objectifs de production inscrits au PLH.
- Le Bossis : projet de réhabilitation/densification de la SAMO. Réhabilitations achevées, constructions nouvelles sur îlots 1 et 2 (59 logements créés) livrées début 2020. îlot 3 à l'étude.
- Rue du Docteur Janvier : périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) institué au Conseil métropolitain d'avril 2016 pour environ 190 logements. Voirie provisoire livrée, 170 logements en cours de construction (livraison 2021). Validation des études préliminaires d'aménagement de l'espace public.

### ■ Habitat et urbanisme (suite)

#### • Logement

- Plan Local de l'Habitat : seuls 27 logements autorisés en 2020, certainement en raison de la crise sanitaire et du calendrier électoral. Le taux de logements locatifs sociaux au premier janvier 2020 (17,85%) en très légère progression par rapport à 2019 (17,39%).
- Habitat : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Bords de Loire » (achevée le 31 juillet 2019) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » ont été remplacés en 2020 par un PIG « Mon projet rénov ménages » (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique et maintien à domicile, 680 logements à rénover par an) dont l'animation a été confiée à SOLIHA et un PIG « Mon projet rénov copropriétés » (pour la rénovation énergétique de 750 logements en copropriété privée par an) dont l'animation a été confiée à Citémétrie.
- Projet d'intérêt général Habiter mieux (aides à la rénovation des logements pour les ménages modestes et très modestes) : 32 dossiers travaux en 2020.

#### • Environnement, agriculture, plan climat

- Veille sur le marché foncier agricole : diverses interventions auprès de la SAFER en vue de maintenir l'outil de production agricole.
- Rénovation thermique des logements / Mon projet rénov logements individuels : 4 dossiers d'audit traités.

#### • Chiffres clés

- Autorisations d'urbanisme : 166 dossiers traités (dont 77 permis de construire).
- Foncier/déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain: 333.
- Foncier/notifications SAFER : 106 notifications, 1 rétrocession effective, 4 décisions de préemption, 1 candidature (commune avec Saint-Herblain).
- Transactions foncières/classements, déclassements : 3 décisions.

## Couëron

### ■ Développement économique

- ZAC des Hauts de Couëron 3 : superficie de 80 ha dont 50 ha cessibles. Secteur sud achevé comptant 23 entreprises et 750 emplois, secteur central comptant 23 entreprises et 533 emplois, secteur Nord 7 entreprises et 417 emplois. Commercialisation : il reste un lot disponible sur la tranche centrale. 1 projet validé (3000 m<sup>2</sup> de SP sur 2ha). Ouverture du restaurant La Fraterne. Livraison d'un programme artisanal sur la tranche Nord (2 277m<sup>2</sup> de SP).
- Échanges avec le club d'entreprises ECLA (Entreprises Couëronnaises Loire Atlantique/40 entreprises adhérentes). Réalisation d'une enquête mobilité auprès des entreprises et des salariés de la ZAC Hauts de Couëron et de Pan Loup en 2019. Organisation de COPIL en 2020 pour préparer le retour en ateliers auprès des entreprises et des salariés.
- Commerce : enquête auprès des entreprises pour identifier leur situation suite à la crise covid.
- Reprise économique : contribution au webinaire de la CCI, Région, CMA pour une information sur les aides économiques en direction des commerces et TPE, PME.
- Suivi des projets d'extension des 2 principales enseignes du bourg et de la Chabossière.
- Carré de Couëron : accompagnement des entreprises dans la sortie de pépinière.
- Barrière Noire : accompagnement d'un projet d'implantation d'une entreprise majeure du territoire. Suivi des négociations foncières avec les propriétaires privés.
- Port Launay : accompagnement d'une entreprise en difficulté dans la recherche de repreneurs, fléchage de porteurs de projets de la filière nautisme et suivi.

# Point 5 – Subventions exceptionnelles aux associations

- Les Restaurants du Cœur : 500 €
- Amicale Laïque Couëron Centre : 2 500 €

# Point 6 – Convention portant gestion et modalités d'organisation de la tarification solidaire applicable au réseau de transports publics urbains

Lors du Conseil Métropolitain du 6 février 2015, les élus de Nantes métropole ont décidé la mise en œuvre d'une tarification solidaire basée sur les ressources des ménages.

Ce dispositif permet d'attribuer des aides financières graduées (allant d'un tarif réduit à la gratuité) à certains ménages en fonction de leur niveau de précarité, sur la base des attestations de paiement CAF/MSA ou à défaut sur l'avis d'imposition sur le revenu.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence transport, Nantes métropole a tenu à associer les 24 communes membres en leur octroyant le statut d'autorités organisatrice de second rang (AO2) ce qui leur permet d'exercer des missions de proximité auprès des foyers qui souhaiteraient souscrire au dispositif.

En 2020, par l'entremise du service solidarités du CCAS, 492 ménages Couëronnais ont pu bénéficier de la tarification solidaire des transports, dont 48% de la gratuité (Source : Nantes Métropole – Bilan d'activité du CCAS 2020).

Afin de poursuivre l'application de la tarification solidaire des transports sur son territoire, il convient pour la Ville et le CCAS de Couëron d'approuver la convention portant gestion et modalités d'organisation de la tarification solidaire avec application au 1er novembre 2021 pour une durée de 6 ans.

# Point 7 – Crise sanitaire Covid19 – proposition d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la ville avait décidé par délibération du 12 octobre 2020, d'exonérer ces commerces de la redevance d'occupation du domaine public, au prorata de leur temps de fermeture sur l'année 2020.

Pour 2021, seuls les cafés le Sulky et Label Promenade ont été impactés par la fermeture de leur commerce sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 18 mai inclus, notamment en ce qui concerne les terrasses extérieures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer une exonération de la redevance au prorata de 138 jours d'inactivité sur 365, ce qui correspond à un montant d'exonération global de 362,49 €.

# Point 8 – Ouverture des commerces le dimanche – année 2022

Depuis 2014, des ouvertures dominicales de commerces sont autorisées sur la métropole en s'appuyant sur 3 principes:

- une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche,
- une attention particulière aux commerces de proximité,
- et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base d'accords passés entre les partenaires sociaux du territoire et les acteurs du commerce que les commerces de la métropole nantaise sont autorisés à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Pour 2022, l'accord territorial signé le 17 juin 2021 est favorable à l'ouverture des commerces, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, les 3 dimanches suivants de 12 h à 19h:

- **dimanche 4 décembre 2022** pour les commerces de centre-ville, de centre-bourg et de quartier,
- **dimanche 11 décembre 2022** pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain,
- **dimanche 18 décembre 2022** pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain.

# Point 9 – Élection d'un adjoint

Suite à la démission des fonctions d'adjoint de Monsieur Pierre Camus-Lutz au 11 octobre 2021, il convient d'élire un nouvel adjoint.

# Point 10 – Commissions municipales – modification

Suite aux démissions de :

- Monsieur Enzo Bonnaudet, liste « Couëron se réalise avec vous »,
- Monsieur Fabien Hallet, liste « Couëron se réalise avec vous »,
- Monsieur Frédéric Boudan, liste « Couëron citoyenne »,

et à des modifications de délégations au niveau des adjoints, il convient de modifier la composition des différentes commissions municipales dans le respect du principe de proportionnalité.

Les membres des représentations politiques « Un Renouveau pour Couëron » et « Ensemble pour Couëron » désignés par délibération n°56-2021 du 11 octobre 2021 restent inchangés.

# Point 11 – Commission communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées – composition – modification

Suite à des modifications de délégations au niveau des adjoints, il convient en conséquence de procéder à la désignation d’un nouvel élu de la liste « Couëron se réalise avec vous » en remplacement de Madame Clotilde Rougeot.

# Point 12 – Comité consultatif « Restauration scolaire » - représentants du conseil municipal - modification

Suite à la démission de Monsieur Frédéric Boudan en date du 30 août 2021 (liste « Couëron citoyenne »), les membres élus de cette liste ont souhaité que soit revu leur représentant au sein de cette instance. Par ailleurs, suite à de nouvelles modifications de délégations au niveau des adjoints, la liste « Couëron se réalise avec vous » a également souhaité que soit revu son représentant au sein de cette même instance.

Il convient en conséquence de procéder à la désignation :

- d'un nouvel élu de la liste « Couëron se réalise avec vous » en remplacement de Madame Clotilde Rougeot ;
- d'un nouvel élu de la liste « Couëron citoyenne » en remplacement de Monsieur Frédéric Boudan.

Les désignations pour les représentations politiques « Un Renouveau pour Couëron » et « Ensemble pour Couëron » restent inchangées.

# Point 13 – Conseils d'écoles publiques maternelles et élémentaires – représentants du conseil municipal - modification

Suite à la démission de Monsieur Enzo Bonnaudet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (liste « Couëron se réalise avec vous ») et à des modifications de délégations au niveau des adjoints, il convient de procéder à la désignation de 4 nouveaux représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles publiques suivants :

- conseil de l'école élémentaire de la Métairie en remplacement de Monsieur Enzo Bonnaudet ;
- conseil de l'école maternelle Rose Orain en remplacement de Madame Clotilde Rougeot ;
- conseil de l'école élémentaire Louise Michel en remplacement de Madame Clotilde Rougeot ;
- conseil de l'école du groupe scolaire Jean Zay en remplacement de Monsieur Pierre Camus-Lutz.

# Point 14 – Association socioculturelle du Centre Henri Normand – représentant du conseil municipal – modification

Suite à la démission de Monsieur Fabien Hallet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (liste « Couëron se réalise avec vous »), et à des modifications de délégations au niveau des adjoints, il convient en conséquence de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants du conseil municipal au sein de l'association socioculturelle de Centre Henri Normand, en remplacement de Monsieur Fabien Hallet et Madame Clotilde Rougeot.

# Point 15 – Comité local des retraités et personnes âgées de Couëron – représentant du conseil municipal – modification

Suite à la démission de Monsieur Fabien Hallet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (liste politique « Couëron se réalise avec vous »), il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du Comité local des retraités et personnes âgées de Couëron.

# Point 16 – Foyer couëronnais des anciens (résidence La Grange) – représentant du conseil municipal - modification

Suite à la démission de Monsieur Fabien Hallet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (liste « Couëron se réalise avec vous »), il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du foyer couëronnais des anciens (résidence La Grange).

# Point 17 – Indemnités des élus – modification

Suite aux démissions de :

- Monsieur Frédéric Boudan au 30 août 2021, sur la liste « Couëron citoyenne »,
- Monsieur Fabien Hallet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, sur la liste « Couëron se réalise avec vous »,
- Monsieur Enzo Bonnaudet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, sur la liste « Couëron se réalise avec vous » ;

Suite à la démission des fonctions d'adjoint de Monsieur Pierre Camus-Lutz au 11 octobre 2021, sur la liste « Couëron se réalise avec vous » ;

Suite à l'intégration de Madame Françoise Foubert, suivante sur la liste « Couëron citoyenne », de Madame Genevière Haméon et Olivier Miché, suivants sur la liste « Couëron se réalise avec vous » ;

Il convient de modifier le tableau d'indemnités des élus.

# Point 18 – Tableau des effectifs – modification

## **Total des emplois permanents**

Effectif budgétaire : 445 postes  
dont temps non complets : 200  
Equivalents Temps complet : 368,28  
Effectifs pourvus (permanents) : 355  
Effectifs pourvus en ETP : 316,55  
Effectifs non pourvus par des permanents : 78  
Effectifs non pourvus : 29

## **Accroissement temporaires**

Effectif budgétaire : 28 postes  
dont temps non complets : 15

*37 dont 23 ETP en juin*

En juin 2021, date de dernière modification du tableau en conseil municipal, le nombre de postes était de **452 postes créés et 53 postes non pourvus** (373,16 ETP).

*Le tableau des effectifs est une photographie à une date précise. Certaines suppressions ou créations peuvent avoir une date d'effet que ne correspond pas à la date du conseil municipal. Ainsi, il existe souvent une différence entre les synthèses présentées entre deux dates de conseil.*

# Point n° 18 – Tableau des effectifs – modification

## **Postes permanents**

Les nécessités et besoins des services imposent les créations et suppressions de poste :

- 36 modifications du tableau des effectifs

Enfin, les départs de ces dernières années nécessitent la suppression des anciens postes (agents non remplacés ou sur des grades différents) :

- 18 suppressions de poste pour la mise à jour du tableau des effectifs - nouvelle gestion du tableau

La rentrée 2021 et la réforme du temps de travail a nécessité des créations de postes permanents (délibération du 28 juin 2021). Les anciens postes doivent être supprimés :

- 122 suppressions de poste

## **Accroissements temporaires d'activité**

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissement temporaire d'activité

- 2 renforts

:

# Point n° 19 – CAAP Ouest - adhésion 2021

CAAP Ouest est une association intermédiaire à but non lucratif conventionnée par les services de l'État. Cette association intermédiaire est une structure d'information, d'accueil, d'orientation et d'évaluation des compétences des personnes. Elle peut intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activités et mettre à disposition des salariés pour tout type d'emploi (hors travaux dangereux), sur un territoire précisé dans la convention qu'elle signe avec l'Etat.

Elle utilise, pour cela, la mise à disposition, à titre onéreux mais à but non lucratif, dans des conditions dérogatoires du droit commun relatif au travail temporaire, auprès d'employeurs divers.

Les mises à disposition, qui s'exercent sur des activités variées (ménage, jardinage, manutention, entretien de locaux, travaux du bâtiment, etc.), sont utilisées pour accompagner individuellement, redynamiser socialement et requalifier professionnellement les personnes accueillies.

Contribuant à la politique d'insertion professionnelle de la ville de Couëron, l'association CAAP OUEST serait, à ce titre, sollicitée dans le cadre de renforts, remplacements des personnels et/ou vacances de poste dans l'attente de recrutement pérenne.

La cotisation 2021 est de 17 €. Elle permettra de solliciter l'association pour la mise à disposition de personnel.

# Point n° 20 – Organisation du temps de travail – organisation de services – 2

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents ont été fixés par délibération du **conseil municipal du 21 avril 2021**. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps dès lors que la durée annuelle de travail et prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées. Aussi, pour chacun des services de la Ville et **afin de répondre au mieux aux missions de service publics dévolus**, il convient de préciser le cadre dans lequel s'inscrit chacun des services de la Ville.

# Point n° 20 – Organisation du temps de travail – organisation de services – 2

## Services annualisés en année scolaire À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Variabilité liée aux activités : L'organisation des semaines de travail peut amener à des variations du temps de travail.

- Pour un agent à temps plein, 5 jours non travaillés s'ajoutent aux 25 jours de congés annuels, l'annualisation étant calculée sur 223 jours au lieu de 228

### DCSIL- VIE ASSOCIATIVE ET INITIATIVES LOCALES

#### SPECTACLES ET MANIFESTATIONS

Responsable technique des spectacles et manifestations

Technicien spectacle et évènementiel

#### JUMELAGES ET CÉRÉMONIES

Agents et responsable jumelages et cérémonies

### DCSIL- CULTURE ET PATRIMOINE

#### SPECTACLE VIVANT

Chargé,e des relations publiques et de l'accueil des artistes

Agent chargé de la billetterie et de l'administration

### DCSIL- SPORT

#### ANIMATIONS SPORTIVES

Educateur sportif terrestre

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MANIFESTATIONS

Agents de maintenance des équipements sportifs

#### PISCINE

Maitres nageurs sauveteurs

Agents d'entretien ménager et d'accueil

# Point n° 20 – Organisation du temps de travail – organisation de services – 2

## Services en cycles hebdomadaires À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022



DIRECTION CULTURE SPORT ET INITITIVES LOCALES  
CULTURE ET PATRIMOINE  
LECTURE PUBLIQUE  
Agents de la médiathèque

36h

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA SOLIDARITE  
ACCUEIL CITOYENNETE  
Agents d'accueil et de gestion administrative

38h30

# Point n° 20 – Organisation du temps de travail – organisation de services – 2

## Forfait jours

Le forfait jours consiste à définir un nombre de jours minimum travaillés par an, en contrepartie duquel les agents concernés peuvent bénéficier de jours RTT.

Directeur.rice général des services

Responsable transition écologique et dialogue citoyen

Directeur.rice de cabinet

Responsable communication

Directeur.rice générale adjointe, directrice ressources

Responsable finances et commande publique

Responsable système d'information

Chef.fe de projets infrastructure

Administrateur système et réseaux

Responsable patrimoine bâti

Responsable de la maintenance des bâtiments

Responsable ressources humaines

Directeur.rice culture sport et initiatives locales

Responsable culture et patrimoine

Responsable du spectacle vivant

Responsable sports

Responsable vie associative et initiatives locales

Directeur.rice éducation enfance et jeunesse

Responsable éducation

Responsable enfance jeunesse

Directeur.rice aménagement du territoire et cadre de vie

Directeur.rice citoyenneté et solidarité

23 RTT

# Point n° 21 – Modalités d’attribution d’un cadeau aux agents lors de leur départ de la collectivité

Dans le cadre d’un évènement de mobilité professionnelle, que cela soit une fin de contrat, une mutation, ou un départ à la retraite, la Ville de Couëron souhaite remercier les agents pour leur investissement.

A cet effet, un cadeau matériel, un bon cadeau ou chèque cadeau est attribué à l’agent concerné lors de sa participation au temps d’échange et de convivialité organisé par Madame le Maire ou son représentant.

Il est proposé que le montant attribué soit différent en fonction de la durée de présence dans la collectivité :

- 60 € entre 3 et 9 ans inclus dans la collectivité,
- 100 € entre 10 et 19 ans inclus dans la collectivité,
- 150 € à partir de 20 ans dans la collectivité.

Il est entendu que cet octroi ne concerne que les agents ayant effectué plus de 3 ans de service au sein de la collectivité, sur poste permanent (ni remplacement, ni renfort), et dont le départ volontaire ne relève pas du cadre statutaire de la disponibilité. Il est précisé que ce montant n’est pas proratisable.

Cette disposition rentre dans le cadre de **l’action sociale de la Ville** auprès de ses agents.

# Point n° 22 – Le Drillet – acquisition de la parcelle AW n°182

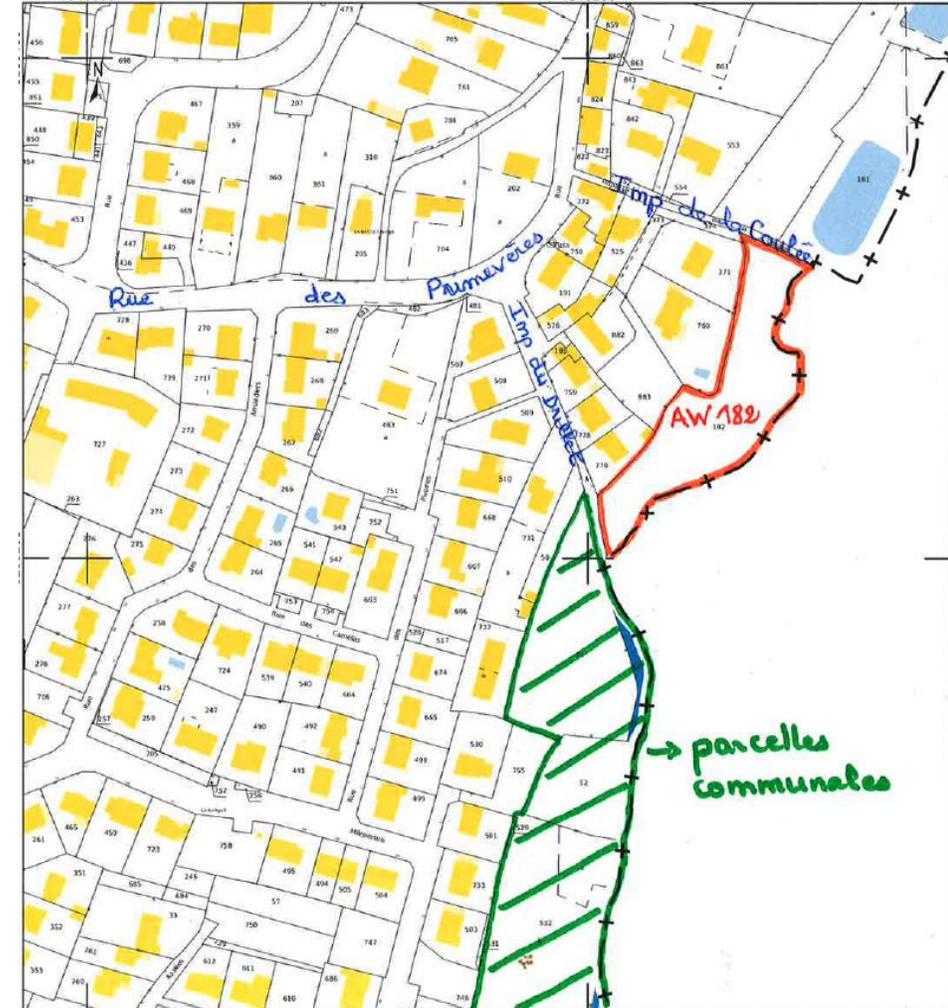
Les Consorts Bernier sont vendeurs de la parcelle de terrain AW n° 182 située le long du ruisseau Le Drillet, entre les impasses du Drillet et de la Coulée.

D'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup>, elle est classée en zone naturelle.

La Ville est intéressée par l'acquisition de ce terrain situé dans la continuité nord des parcelles communales constituant la coulée verte du Drillet en limite de la commune de Saint-Herblain.

L'extrémité nord de la parcelle AW n° 182 est également concernée par un emplacement réservé au bénéfice de Nantes Métropole, pour la mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales. L'emprise concernée pourra faire l'objet d'une cession à la métropole au moment de la réalisation des travaux.

Les négociations menées avec les propriétaires ont permis d'aboutir à un accord sur un prix de vente de 1 500 €, soit 0,43 € le m<sup>2</sup>.



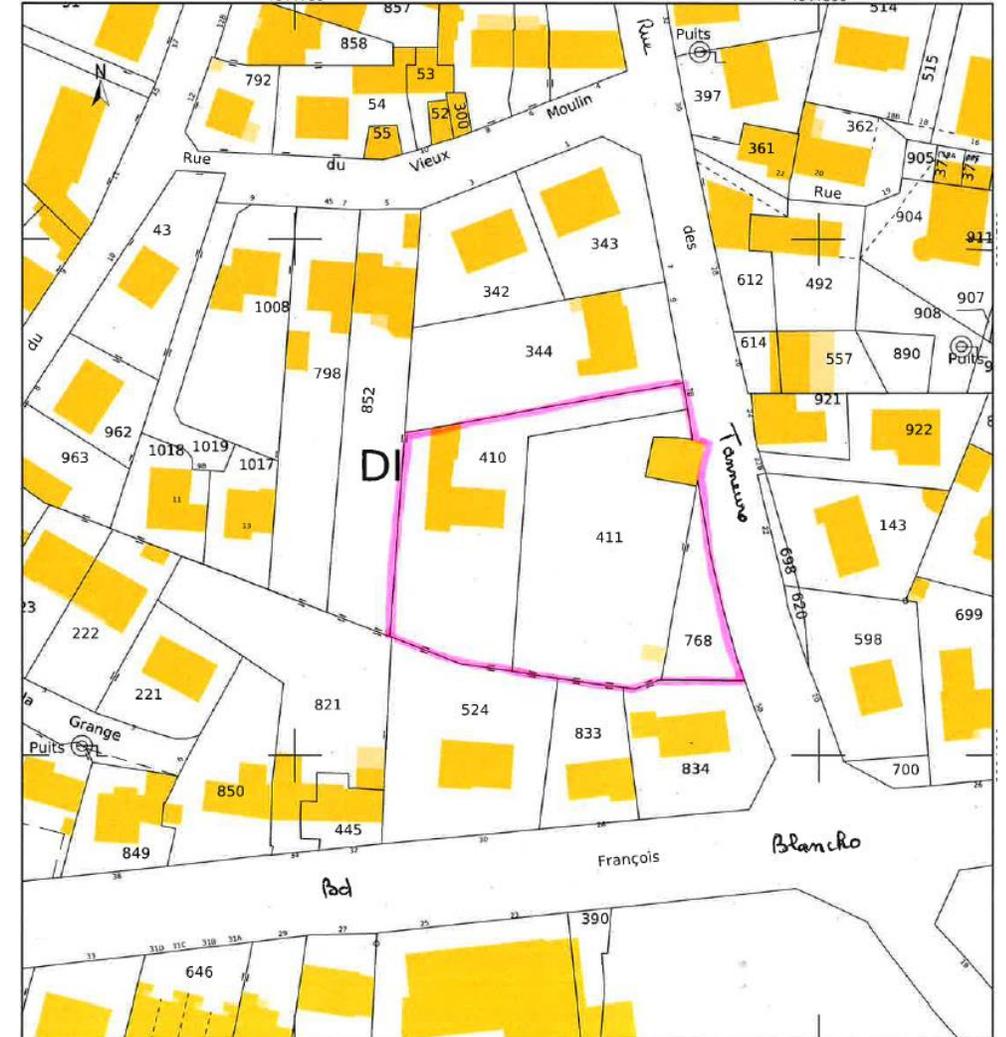
# Point n° 23 – Projet de logements locatifs sociaux

## 7 rue des Tanneurs – acquisition foncière

L'emplacement réservé n°11 au PLUm, situé rue des Tanneurs, prévoit sur les parcelles cadastrées DI n° 410, 411 appartenant aux consorts Orhan-Quiniou (2 733 m<sup>2</sup>) et DI n° 768 appartenant à la ville (266 m<sup>2</sup>), la possibilité de développer un programme immobilier de logements locatifs sociaux.

Il est proposé d'acquérir la propriété des Consorts Orhan-Quiniou au prix de 205 000 € pour la parcelle DI n° 411 et la bande d'accès sur la parcelle DI n° 410.

Le différentiel entre l'estimation domaniale et le prix de cession à un bailleur pourrait être dégrevé de la pénalité SRU.



# Point n° 24 – ZAC de la Métairie phases 1 et 2 – transfert de propriété au profit de la Ville

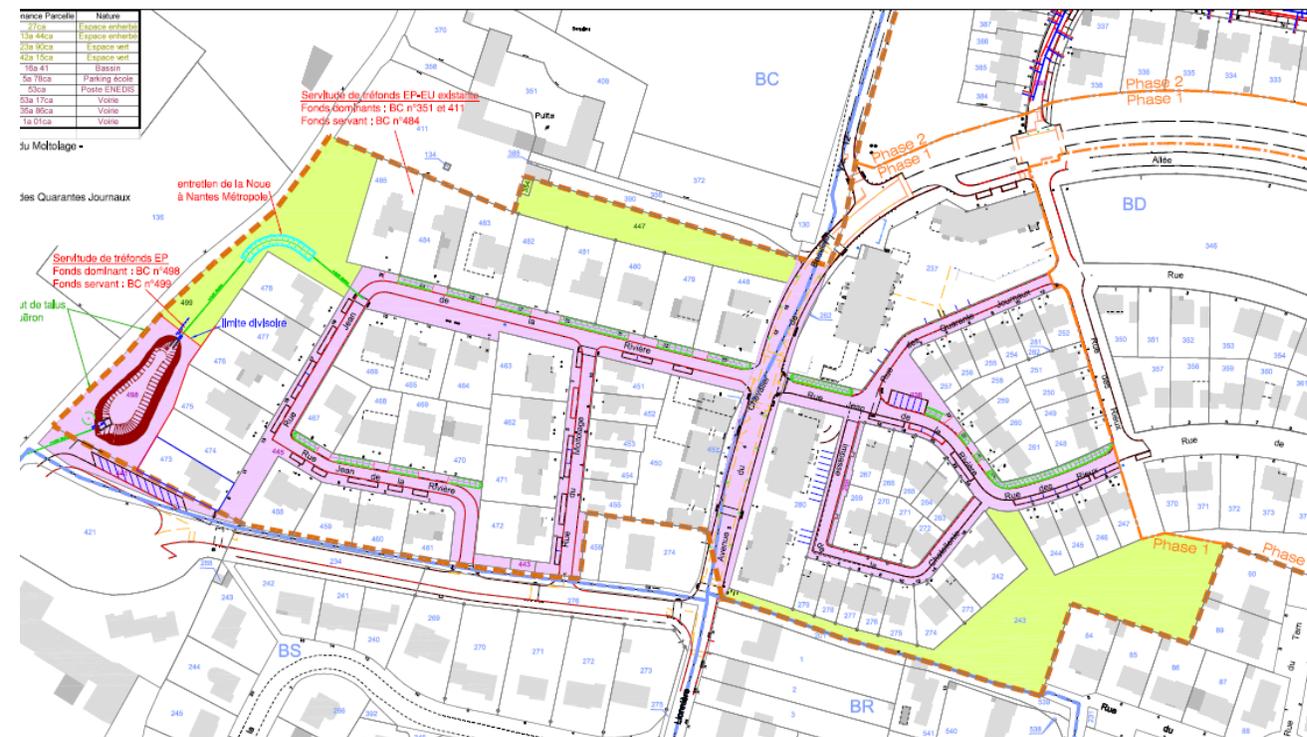
Suite à l'aménagement des phases 1 et 2 de la ZAC de la Métairie réalisé par la société Loire Océan Développement, la propriété de certains équipements doit être aujourd'hui transférée dans le patrimoine privé de la ville.

Il s'agit des espaces verts, tels que définis en vert sur les deux plans ci-après.

Le foncier concerné fera l'objet d'un acte notarié de cession gratuite par Loire Océan Développement à la ville. Les frais, liés à cet acte ainsi qu'au document de division cadastrale, seront à la charge de l'aménageur.

Les voiries (y compris les espaces verts d'accompagnement de voirie) ainsi que les deux bassins de rétention des eaux pluviales seront pour leur part transférés dans le patrimoine de Nantes Métropole (en mauve sur les plans). Il est à noter que l'entretien de la noue, située sur le foncier communal de la phase 1, sera assuré par Nantes Métropole.

# Point n° 24 – ZAC de la Métairie phases 1 et 2 – transfert de propriété au profit de la Ville



# Point n° 25 – Nantes Métropole Aménagement (SPL) - approbation du rapport d'activité de l'année 2020

La Ville est actionnaire de la société publique locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement dont l'objet est d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Elle peut ainsi accomplir pour leur compte des opérations d'aménagement et de construction, et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial.

Le rapport d'activité 2020 de la SPL a été présenté à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Sur la commune, la SPL a en charge la pépinière d'entreprises « Couëron Créatic » située au 5 rue des Vignerons.

Elle accompagne également la Ville sur le projet de renouvellement urbain de « l'ilot Boule d'Or », initié fin 2019 à la faveur d'une opportunité foncière.

# Point n° 26 – Rue du Docteur Janvier – dénomination du prolongement de la voie

La rue du Docteur Janvier, autrefois impasse desservant quelques maisons individuelles, fait l'objet d'une densification urbaine sous forme de programmes collectifs. Un projet de requalification et d'extension de cette voie est engagé afin de répondre aux besoins des riverains.

Ce projet d'aménagement offrira de meilleures conditions de circulation pour tous les types de déplacements, avec une connexion à la rue de la Frémondrière via le parking de l'Estuaire, tout en demeurant une voie à vocation résidentielle.

Il convient donc de dénommer officiellement le tronçon de voie qui rejoindra à terme la rue de la Frémondrière.



# Point n° 27 – Décisions municipales et contrats – information

# Questions orales

## **Extrait de l'article 19 / Principes régissant les questions orales [L. 2121-19, alinéa 1, du CGCT] du règlement intérieur du conseil municipal modifié le 28 juin 2021**

[...] Les questions orales portent sur des sujets relevant de l'intérêt général.

Ces questions ne donnent pas lieu à débat mais à une réponse du Maire ou de l'élu désigné par lui.

Le texte des questions doit être adressé par écrit (courriel ou courrier) au Maire, et doit lui être communiqué quatre jours francs avant le jour de la séance du conseil municipal. Cette transmission fait l'objet d'un accusé de réception. Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Les questions sont traitées à la fin de la séance du conseil municipal, après épuisement de l'ordre du jour.

La durée consacrée aux questions orales lors de chaque séance est limitée à 30 minutes.

# Questions orales

Questions déposées par la liste « Couëron citoyen » en date du 7 octobre 2021 :

1- Dans la cadre de la déviation sud de St Etienne de Montluc et par conséquent de l'augmentation du trafic sur la RM101, quels sont les aménagements envisagés pour concilier les différents usages en toute sécurité, en particulier les mobilités douces ?

2 - Au Bossis, les familles accédantes (PLSA, auprès du bailleur CDC Habitat) se retrouvent en difficultés financières à cause des manquements du bailleur (car ils sont contraints de prolonger la location avec des loyers onéreux de l'ordre de 830 €/mois). Comment la ville peut-elle s'engager à faire accélérer ce dossier afin que soit finalisé le certificat d'achèvement des travaux (ou déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, DAACT) avant la fin de l'année?

# Bonne fin de soirée

